

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2021 à 16H00

Date de la convocation : 4 mars 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 10 mars 2021 à 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau représenté.e.s :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD
Frédéric CHONIER à Jean-François DELAIRE
Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE
Claude GOUILLON-CHENOT à Pierre ROZE
Martine MUNOZ à Sophie DELAIGUE

Membres du Bureau absents excusés : Jean-Éric GARRET, Daniel BERTHUCAT,
Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF,
Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**AVENANTS MARCHE DE TRAVAUX DE MODERNISATION DES OUVRAGES
- BARRAGE D'AUBUSSON D'Auvergne**

Rapporteur : Ludovic COMBE

Annexe : Projet avenant n°2 lot 1 et avenant n°3 lot 2.

Vu le marché de travaux de modernisation des ouvrages au barrage d'Aubusson d'Auvergne signé le 20 juin 2018 avec l'entreprise BTP du Livradois pour le lot 1 : Evacuateur de crues et passe à poissons ;
Vu le marché de travaux de modernisation des ouvrages au barrage d'Aubusson d'Auvergne signé le 20 juin 2018 avec l'entreprise Cegelec Loire Auvergne Centre Le Puy pour le lot 2 : Usine hydroélectrique ;
Vu l'avenant n°1 du lot 1 et les avenants n°1 et n°2 du lot 2 ;
Vu la découverte d'une forte hétérogénéité des matériaux du talus avec pour incidence une instabilité importante lors de la réalisation des terrassements préparatoires de la zone amont du déversoir.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

21

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

26

Considérant que suite aux nouvelles reconnaissances géotechniques réalisées, il en ressort que cet imprévu technique ne peut être réglé qu'en stabilisant le talus avec une technique similaire à celle mise en œuvre en aval, afin de garantir la stabilité définitive du talus dans toute sa longueur ;

Considérant les prescriptions des bureaux d'études géotechniques et structures qui réévaluent les profondeurs d'ancrage des ouvrages, les épaisseurs des voiles et la densité des aciers pour prendre en compte les nouveaux paramètres géotechniques découverts en phase étude d'exécution ;

Considérant le caractère impératif et obligatoire de respecter les prescriptions des bureaux d'études afin de garantir la stabilité et la pérennité du barrage au vue des enjeux en matière de sureté hydraulique ;

Considérant les incidences financières de ces sujétions techniques imprévues sur les prix du marché détaillées dans les avenants et résumées ci-dessous :

Avenant n°2 lot 1 :

- Stabilisation talus : plus-value de 105 820,00 € HT ;
- Terrassement : plus-value de 22 330,00 € HT ;
- Gros bétons : plus-value de 52 416,00 € HT ;
- Bétons structurels : plus-value de 44 969,00 € HT ;
- Prix nouveaux : plus-value de 21 445 € HT.

Avenant n°3 lot 2 :

- Terrassement : plus-value de 6 315,00 € HT ;
- Gros bétons : plus-value de 5 096,00 € HT ;
- Blocs : plus-value de 3 850,00 € HT

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°2 du lot 1 et l'avenant n°3 du lot 2 pour les travaux de modernisation du barrage d'Aubusson ;
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 26	Membres présents : 21	Membres représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26	Pour : 26		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

